



**Allocution Secrétaire général parlementaire,
M. Jacques Krabal**

**Conversation francophone –
« Où en est la démocratie dans l'espace francophone, 20 ans après
Bamako ? ».**

**Visioconférence, mardi 10 novembre 2020
17 h à 20 h**

Monsieur le Président de la République,

Madame la Secrétaire générale,

Chers amis francophones,

L'emblématique Déclaration de Bamako, ce texte précurseur, essentiel à la consolidation de l'État de droit, de la bonne gouvernance et du respect des droits de l'Homme, n'a en rien perdu de sa pertinence 20 ans après son adoption et est plus que jamais d'actualité.

Porter publiquement les engagements pris à travers la Déclaration de Bamako est devenu aujourd'hui plus qu'hier une nécessité accrue.

N'oublions jamais que l'apport fondamental de la Déclaration de Bamako est avant tout, **l'affirmation que démocratie et paix sont inséparables et que démocratie et Francophonie sont indissociables.**

C'est une avancée majeure pour les droits de l'Homme et le respect de la vie humaine.

La Déclaration de Bamako rappelle aussi que les démocraties s'appuient sur une architecture institutionnelle qui repose sur la séparation des pouvoirs, mais aussi l'établissement de fichiers d'état civil, base de fichiers électoraux fiables pour assurer des élections transparentes.

Il s'agit donc de mettre en place un mode de fonctionnement qui respecte partout et tout le temps la déclaration de Bamako qui dès son adoption constatait des avancées significatives mais aussi des insuffisances et des échecs.

20 ans plus tard, on peut faire le même constat.

Partout dans le monde, c'est la défaite du processus démocratique et les déviances du pouvoir en place qui conduisent à creuser un fossé de

plus en plus grand pour devenir finalement un précipice entre la population et l'état central.

Et, permettez-moi de dire que dans ce cadre les parlementaires francophones mais aussi la société civile ont à cet égard un rôle important à jouer de plus en plus important.

Et nous avons tous conscience que la paix n'est que l'aboutissement d'un effort concerté entre les gouvernements et les peuples. Elle ne peut donc être atteinte que dans un contexte démocratique participatif et d'élections libres et transparentes.

Nous savons aussi que **l'écoute du peuple** est inséparable du régime démocratique et qu'elle exige, « *l'effort perpétuel des gouvernés contre les abus du pouvoir* » que la déclaration de Bamako réaffirme avec force.

Mais en tant que Secrétaire générale parlementaire, je mesure une fois encore les insuffisances politiques de l'APF en la matière.

Il ne s'agit pas de croire qu'une institution comme l'APF avec des moyens financiers et humains limités peut s'ériger en donneur de leçons ou en gendarmes du monde.

Et je n'ignore rien des difficultés et des contextes historiques et culturels qu'il faut prendre en compte.

Mais je suis convaincu aussi que nous avons une part de responsabilité quand nous laissons faire. Si le respect de la souveraineté des états impose la non-ingérence, le respect des valeurs universelles et du développement de la démocratie supposent aussi une vigilance plus

accrue des instances internationales et régionales et une mise en alerte anticipée des tentatives de déviations de certains chefs d'état, de faits avérés de mal gouvernance et de corruption...

Loin d'être un aboutissement, la déclaration de Bamako nous invite donc aujourd'hui à du courage politique et à de rendre compte de la pertinence de ce texte, de la résonance que son message devrait avoir au sein de la communauté internationale, mais aussi des améliorations à apporter pour favoriser sa mise en œuvre effective.

Si Francophonie et démocratie sont indissociables, soyez assurés que c'est là la finalité de l'action politique de l'APF.

Je vous remercie. /